



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Paris, le 7/05/2024

Communiqué de presse

## **Activité physique et sportive : des ressources pour accompagner les ESSMS**

Le sport au quotidien est la grande cause nationale de l'année 2024. Pour y arriver, l'Etat agit, promeut et développe l'activité physique et sportive (APS) dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Sous le pilotage de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de la direction des sports, l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap) accompagne l'ensemble des ESSMS dans le déploiement de l'activité physique et sportive au travers d'outils et de ressources dédiés, d'un webinaire et en créant une communauté nationale des référents sports.

Le sport est un levier essentiel pour se maintenir autonome et prévenir la dépendance, en luttant notamment contre les maladies liées à la sédentarité. Il est aussi un vecteur de bien-être général, de préservation des liens sociaux et d'inclusion dans la société.

Encore peu déployée au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux, l'activité physique et sportive bénéficie d'une mobilisation sans précédent du Gouvernement pour faciliter l'accès au sport en faveur des personnes âgées et les personnes handicapées, accompagnées en établissement.

### **Développer la pratique physique grâce aux référents activité physique et sportive en établissement**

La loi du 2 mars 2022, visant à démocratiser le sport en France, a créé l'article L311-12 du Code de l'action sociale et des familles introduisant la désignation d'un référent activité physique et sportive (APS) au sein de chaque établissement social et médico-social, afin d'accroître et de dynamiser la pratique du sport. Sa mission principale est d'informer les personnes accompagnées par l'établissement et leurs proches sur l'offre d'activité physique et sportive de l'établissement et à proximité.

## **Des outils et ressources pour accompagner les établissements et les services sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées et personnes handicapées**

Mobiliser des professionnels, nouer des partenariats et partager son expertise auprès des acteurs du droit commun : l'Anap livre aux gestionnaires un guide complet pour développer l'activité physique et sportive dans leur ESSMS.

La publication présente les étapes clés pour désigner et faire du référent activité physique et sportive une personne ressource : mode de désignation, missions et périmètres, étapes administratives, etc.

Une publication complémentaire est dédiée aux référents pour les accompagner dans la structuration de leur activité, le renforcement de leur impact et la connexion aux acteurs de leur écosystème local (clubs sportifs, associations...).

**Un webinaire pour les acteurs des services et établissements sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées est organisé le 12 juin pour présenter ces guides et ressources**

## **Création d'une communauté nationale des référents activité physique et sportive**

Pour soutenir le déploiement de référents dans les ESSMS, l'Anap lance la création d'une communauté de pratique. Elle permettra de partager des réflexions, bonnes pratiques et outils d'ores et déjà développés au sein de certains établissements. Une première réunion d'échange aura lieu fin juin.

- [Cliquez-ici pour télécharger les guides « L'activité physique et sportive en ESSMS \(anap.fr\) »](#)
- [Cliquez-ici pour vous inscrire au webinaire du 12 juin de 14h à 15h](#)

### **Contacts presse :**

- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)  
[DGCS-com@social.gouv.fr](mailto:DGCS-com@social.gouv.fr)
- Délégation à la Communication Jeunesse et Sports (DELCOM JS)  
[presse@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:presse@jeunesse-sports.gouv.fr)
- Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap)  
Gwendoline Miguel - [gwendoline.miguel@anap.fr](mailto:gwendoline.miguel@anap.fr) - 06.60.34.66.32